

Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/20-853-645 du 18/05/2020

**APPEL A CANDIDATURES : ENSEIGNANTS EN DISPOSITIF RELAIS**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : M. LOPEZ PALACIOS - coordinateur mouvement 2nd degré - Tel : 04 42 91 74 39 - [mvt2020@ac-aix-marseille.fr](mailto:mvt2020@ac-aix-marseille.fr)

Deux postes d'enseignant en dispositif relais sont à pourvoir à titre provisoire à la rentrée 2020.

Enseignant en dispositif relais – Clg Nathalie Sarraute – Aubagne (0131266F)

Enseignant en dispositif relais – Clg Vincent Van Gogh – Arles (0131610E)

Vous trouverez en annexe les fiches de poste ainsi que les modalités de candidature, d'affectation et d'exercice.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie  
Aix-Marseille

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Bouches-du-Rhône

éducation  
nationale

## **APPEL A CANDIDATURE DISPOSITIFS RELAIS** **POSTE VACANT**

Le collège Nathalie SARRAUTE à AUBAGNE recrute un enseignant pour son dispositif relais à la rentrée 2020.

### *Contexte de l'établissement*

**Environnement** : Le collège Nathalie Sarraute, situé à proximité du centre-ville d'Aubagne, scolarise 600 élèves répartis sur 20 divisions. Le public scolaire est très hétérogène et l'établissement offre une réelle attractivité sur son territoire.

**Spécificités internes** : Les missions du poste sont liées aux besoins exprimés au sein du réseau Garlaban afin d'offrir localement une dernière chance à des élèves en situation de "décrochage scolaire".

Mél.  
ce.cab13  
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédelec  
13231 Marseille  
cedex 1

### **Objectifs d'un dispositif relais :**

- aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages
- réinsérer l'élève dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle
- favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, dont les compétences civiques.

#### o **Les missions de l'enseignant exerçant en dispositif relais :**

- **pédagogiques** : élaborer le projet pédagogique de la classe et les projets personnels des élèves, enseigner les différentes disciplines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, suivi pédagogique des élèves, intégrer l'AED dans ses pratiques pédagogiques
- **administratives** : construction des emplois du temps (classe, AED, intervenants et partenaires divers), participation aux réunions institutionnelles, élaboration du budget du dispositif, gestion du matériel, suivi administratif des élèves, renseignement des enquêtes départementales, académiques et nationales.
- **coordination** : lien avec les équipes pédagogiques, de vie scolaire et de direction des établissements d'origine des élèves, les familles, l'AED, les intervenants et partenaires, présentation du dispositif dans les établissements, suivi des élèves (avant, pendant (stage) et après la session).

#### o **L'enseignant coordonnateur du dispositif relais doit un service de 21 heures. Il sera recruté parmi deux catégories de personnels :**

- Enseignant du premier degré (PE) dont l'obligation réglementaire de service sera de 21 heures face aux élèves + 3 heures de coordination. Les 108 heures annuelles sont à programmer en sus.
- Enseignant du second degré, dont l'obligation réglementaire de service sera de 21 heures d'enseignement face aux élèves. Les heures de coordination font partie des obligations liées à la mission.

*Les candidatures d'enseignants ayant une expérience avec les publics scolaires en difficulté seront particulièrement appréciées.*



2/2

o **Les compétences attendues de l'enseignant en dispositif relais sont :**

- Sens des relations, écoute, sens de la communication, respect de la confidentialité...
- Disponibilité, adaptabilité, compréhension et acceptation de cultures professionnelles différentes, aptitude à la négociation,
- Sens de l'organisation, savoir travailler en équipe,
- Esprit d'analyse, esprit de synthèse, qualité d'écriture.

Les personnels intéressés doivent déposer leur candidature par courriel à l'attention de l'Inspecteur d'Académie-directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône (Secrétariat IA-ADJOINTS 13 [ce.da-adjoints13@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.da-adjoints13@ac-aix-marseille.fr) et [eric.bouteille@ac-aix-marseille.fr](mailto:eric.bouteille@ac-aix-marseille.fr) ) dans un délai de 15 jours à compter de la publication de cet appel à candidature avec :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Dernier rapport d'inspection (pour les personnels titulaires) ou évaluation (pour les personnels contractuels)

Les candidats retenus seront reçus à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône pour un entretien avec une commission de recrutement.

La convocation sera adressée par voie de courrier électronique (il est donc impératif de transmettre sur le CV une adresse mail valide).

Pour les professeurs des écoles, cet appel à candidature s'adresse aux titulaires en poste dans le département des Bouches-du-Rhône. Pour les enseignants du secondaire la circonscription d'affectation est l'académie.

Le candidat retenu à l'issue des entretiens sera nommé à titre provisoire pour une période probatoire d'une année scolaire.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie  
Aix-Marseille

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Bouches-du-Rhône

éducation  
nationale

## **APPEL A CANDIDATURE DISPOSITIFS RELAIS** **POSTE VACANT**

Le collège Vincent Van Gogh recrute un enseignant pour son dispositif relais à la rentrée 2020.

### *Contexte de l'établissement*

**Environnement** : le collège Vincent Van Gogh accueillera à la rentrée 715 élèves sur 28 divisions. Il est situé à Arles en REP et QPV.

**Spécificités internes** : Les missions du poste sont liées au développement de l'internat dans le cadre de la réforme nationale intitulée : « internat du XXI<sup>e</sup> siècle ». L'internat Van Gogh, qui est déjà un internat de la réussite, accueille un effectif amené à se développer. Il s'appuiera sur un projet pédagogique basé sur l'internat "en résidence" fonctionnant sur 4 nuits par semaine (du lundi au vendredi). Le principe de l'internat tremplin, dédié à des élèves en "raccrochage scolaire", est lui aussi entériné. Il sera mis en œuvre progressivement afin de préserver l'équilibre éducatif actuel de l'établissement.

### **Objectifs d'un dispositif relais :**

- aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages
- réinsérer l'élève dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle
- favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, dont les compétences civiques.

### ○ **Les missions de l'enseignant exerçant en dispositif relais :**

- pédagogiques : élaborer le projet pédagogique de la classe et les projets personnels des élèves, enseigner les différentes disciplines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, suivi pédagogique des élèves, intégrer l'AED dans ses pratiques pédagogiques
- administratives : construction des emplois du temps (classe, AED, intervenants et partenaires divers), participation aux réunions institutionnelles, élaboration du budget du dispositif, gestion du matériel, suivi administratif des élèves, renseignement des enquêtes départementales, académiques et nationales.
- coordination : lien avec les équipes pédagogiques, de vie scolaire et de direction des établissements d'origine des élèves, les familles, l'AED, les intervenants et partenaires, présentation du dispositif dans les établissements, suivi des élèves (avant, pendant (stage) et après la session).

### ○ **L'enseignant coordonnateur du dispositif relais doit un service de 21 heures. Il sera recruté parmi deux catégories de personnels :**

- Enseignant du premier degré (PE) dont l'obligation réglementaire de service sera de 21 heures face aux élèves + 3 heures de coordination. Les 108 heures annuelles sont à programmer en sus.



- Enseignant du second degré, dont l'obligation réglementaire de service sera de 21 heures d'enseignement face aux élèves. Les heures de coordination font partie des obligations liées à la mission.

*Les candidatures d'enseignants ayant une expérience avec les publics scolaires en difficulté seront particulièrement appréciées.*

o **Les compétences attendues de l'enseignant en dispositif relais sont :**

- Sens des relations, écoute, sens de la communication, respect de la confidentialité...
- Disponibilité, adaptabilité, compréhension et acceptation de cultures professionnelles différentes, aptitude à la négociation,
- Sens de l'organisation, savoir travailler en équipe,
- Esprit d'analyse, esprit de synthèse, qualité d'écriture.

2/2

Les personnels intéressés doivent déposer leur candidature par courriel à l'attention de l'Inspecteur d'Académie-directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône (Secrétariat IA-ADJOINTS 13 [ce.da-adjoints13@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.da-adjoints13@ac-aix-marseille.fr) et [eric.bouteille@ac-aix-marseille.fr](mailto:eric.bouteille@ac-aix-marseille.fr)) dans un délai de 15 jours à compter de la publication de cet appel à candidature avec :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Dernier rapport d'inspection (pour les personnels titulaires) ou évaluation (pour les personnels contractuels)

Les candidats retenus seront reçus à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône pour un entretien avec une commission de recrutement.

La convocation sera adressée par voie de courrier électronique (il est donc impératif de transmettre sur le CV une adresse mail valide).

Pour les professeurs des écoles, cet appel à candidature s'adresse aux titulaires en poste dans le département des Bouches-du-Rhône. Pour les enseignants du secondaire la circonscription d'affectation est l'académie.

Le candidat retenu à l'issue des entretiens sera nommé à titre provisoire pour une période probatoire d'une année scolaire.